

OBJET :

**ASSURANCE DU CAMION  
DE DEPANNAGE DE 1<sup>er</sup>  
ECLAIRAGE PUBLIC**

61.045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
du Conseil Municipal  
-----

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30  
-----

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LANOUCHE, FONTANILLE, ETSCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau  
M. Biscaye par M. Meyer  
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Ville a procédé, conformément aux décisions du Conseil Municipal à l'achat d'un camion plateau de 2 T.5 qui a dû être conduit à PARIS pour l'équipement avec une échelle coulissante.

La Compagnie d'assurances " LE CONTINENT " qui garantit plusieurs véhicules de la Ville a accepté une extension de garantie pour ce camion du 19 Février au 26 août 1961 pour une somme de 50 NF,91.

La prime sera ensuite intégrée dans la quittance prenant effet du 27 août 1960.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Compagnie " LE CONTINENT "

DECIDE

- d'autoriser M.le Maire à signer l'avenant à la Police d'assurances concernant la garantie du véhicule 2 T n°5 RENAULT à échelle coulissante destiné au Service d'Entretien de l'Eclairage public.

- que le montant de la prime couvrant le risque du 19 février au

./.....

26 août 1961 soit 50 NF,91 sera mandaté sur le chapitre II - art.9  
du B.P. 1961 " ASSURANCES VEHICULES AUTOMOBILES "

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que  
dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



**APPROUVÉ**  
ROCHEFORT-s/-MER, le 27 AVR 1961

Le Sous-Prefet

J. Voichet